

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 18/11/2024
Et
Publication ou notification du :
18/11/2024

L'an 2024, le 8 Novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/10/2024.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, ORLAND Martine, QUERCY Christine,
MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Excusées ayant donné procuration :

Mmes : MARTIN Muriel à Mme COLLET Elisabeth, VILLEY Séverine à M. GARRIDO Francis

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BRENGEL-BOUSSIER Marie-Anne

2024-45 – Révision des tarifs de l'eau et de l'assainissement applicables au 1er janvier 2025

Vu la délibération n°2020-65 en date du 18 décembre 2020 révisant les tarifs au 1er janvier 2021,
Vu la délibération n°2021-47 en date du 10 décembre 2021 révisant les tarifs au 1er janvier 2022,
Vu la délibération n°2022-52 en date du 16 décembre 2022 révisant les tarifs au 1er janvier 2023,
Vu la délibération n°2023-35 en date du 10 novembre 2023 révisant les tarifs au 1er janvier 2024,

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif de l'assainissement au 1er janvier 2025 comme suit :

1/ Le tarif de location annuelle des compteurs reste inchangé :

- compteur n°1	42,00 €
- compteur n°2	48,00 €
- compteur n°3	53,00 €
- compteur n°4	58,00 €
- compteur n°6	80,00 €

2/ Le prix du mètre cube d'eau reste inchangé :

- m ³	1,20 €
------------------	--------

3/ Le prix du mètre cube de l'assainissement sera le suivant :

- m ³	1,50 €
------------------	--------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'augmentation du tarif de l'assainissement applicable à compter du 1er janvier 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques



En mairie, le 08/11/2024



Le Maire,
M. de DREUZY Philippe

